



ETUDE DE FAISABILITE COMPLEMENTAIRE ET  
DIAGNOSTIC POUR LA CONSTRUCTION D'UN ESPACE  
AQUATIQUE  
(N°2023-212301L00)

## REGLEMENT DE CONSULTATION

---

Date limite de réception des offres :

**Lundi 6 février 2023 à 12h00**

Maîtrise d'Ouvrage :  
Communauté de communes Plaine Limagne (CCPL)  
158 Grande rue – 63260 AIGUEPERSE  
Tel : 04 73 86 89 80  
Fax : 04 73 86 89 81  
Courriel : [contact@plainelimagne.fr](mailto:contact@plainelimagne.fr)

## SOMMAIRE

1 - OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION.....	2
1.1 – OBJET.....	2
1.2 - MODE DE PASSATION.....	2
1.3 - TYPE ET FORME DE CONTRAT.....	2
1.4 – DUREE DU MARCHE DELAIS D'EXECUTION.....	2
1.5 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION.....	2
1.6 – NOMENCLATURE.....	2
2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	2
2.1 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	2
2.2 - FORME JURIDIQUE DU GROUPEMENT.....	2
2.3- VARIANTES-OPTIONS.....	3
2.4 - CONFIDENTIALITE ET MESURES DE SECURITE.....	3
3 - LES INTERVENANTS.....	3
3.1 - CONDUITE D'OPERATION.....	3
4 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	3
5 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	4
5.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE.....	4
5.2 - VISITES SUR SITE.....	5
6 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS.....	5
6.1 - TRANSMISSION ELECTRONIQUE.....	5
6.2 - TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER.....	6
7 - EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	6
7.1 - SELECTION DES CANDIDATURES.....	6
7.2 - ATTRIBUTION DES MARCHES.....	7
7.3 – NEGOCIATION.....	7
7.4 – OFFRE RETENUE.....	7
8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	7
8.1 - ADRESSES SUPPLEMENTAIRES ET POINTS DE CONTACT.....	7
8.2 - PROCEDURES DE RECOURS.....	8

## 1. Objet et étendu de la consultation

### 1.1. Objet

---

Le présent marché a pour objet la réalisation d'une étude de faisabilité et diagnostic pour la construction d'un espace aquatique sur le territoire de Plaine Limagne.

### 1.2. Mode de passation

---

#### Procédure de passation :

Marché passé selon une procédure adaptée (article L2123-1 du CCP)

#### Information sur la négociation :

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener des négociations.

### 1.3. Type et forme de contrat

---

Il s'agit d'un marché ordinaire.

### 1.4. Durée du marché délais d'exécution

---

Le présent marché prendra effet à compter de sa notification au titulaire pour une durée totale de **6 mois maximum**.

Le Titulaire devra exécuter les prestations dans les délais précisés dans le calendrier fourni lors de la remise des offres.

Le début d'exécution est à compter de la date de notification du marché émis par la communauté de communes.

### 1.5. Décomposition de la consultation

---

Le marché comprend un unique lot.

### 1.6. Nomenclature

---

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code Principal	Description
71310000-4	Services de conseil en matière d'ingénierie et de construction

## 2. Conditions de la consultation

### 2.1. Délai de validité des offres

---

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2. Forme juridique du groupement

---

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

### 2.3. Variantes - options

---

Les variantes ne sont pas autorisées.

Les options comprennent les prestations : 1- programme technique détaillé et 2-assistance dans la passation du marché de maîtrise d'œuvre.

Une réponse aux deux options est exigée. Le candidat devra chiffrer les prestations demandées.

L'acheteur se réserve le droit d'affermir les options dans les conditions prévues au CCAP et CCTP.

## **2.4. Confidentialité et mesures de sécurité**

---

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations. L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

## **3. Les intervenants**

### **3.1. Conduite d'opération**

---

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

Monsieur le Président

Communauté de communes Plaine Limagne

158 Grande rue – 63260 AIGUEPERSE

Tel : 04 73 86 89 80

Fax : 04 73 86 89 81

Courriel : [contact@plainelimagne.fr](mailto:contact@plainelimagne.fr)

### **Personne habilitée à donner des renseignements**

Contact : Bastien BOUQUIN, directeur général des services

Courriel : [b.bouquin@plainelimagne.fr](mailto:b.bouquin@plainelimagne.fr)

## **4. Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)

Il est disponible aux adresses URL suivantes :

<https://www.plainelimagne.com/marches-et-enquetes-publiques/>

<https://www.centreofficielles.com>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres.

Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1. Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces telles que prévues aux articles L2142-1, R2142-3, R2142-4, R2143-3 et R2143-4 du code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Sans objet	Non
Déclarations de banques ou d'assurance des risques professionnels		

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Une liste des principales exécutions similaires effectuées, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ; Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; Titres d'études et titres professionnels du candidat et/ou des cadres d'entreprise	Sans objet	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr). Ils peuvent aussi utiliser le document unique de marché européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE)	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Oui
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Oui
Le Détail quantitatif estimatif (DQE)	Oui
Le bordereau de prix unitaire (BPU)	Oui
Mémoire technique précisant la méthodologie et la composition de l'équipe détaillant les modalités d'exécution des prestations, objet du présent marché et comprenant : - la méthodologie adaptée pour assurer chacune des prestations mentionnées dans le marché ; un exemple de rendu pour des prestations similaires ; - les moyens humains (CV des intervenants) affectés à l'étude faisant apparaître leur expérience pour des prestations similaires et la description des moyens matériels dont notamment le détail des logiciels utilisés pour l'exploitation des données, des cartes, schémas, plan d'aménagement ;	Oui
-Délais d'exécution sous forme d'un calendrier prévisionnel général de l'étude et détaillé pour chaque prestation.	Oui
- Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat. - Liste de références d'études équivalentes réalisées au cours de trois dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire (référence en programmation de piscine, référence en programmation de bâtiments passif, référence de programmation en coût global).	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 5.2. Visites sur site

---

Une visite sur place est obligatoire. La visite sera effectuée sur les deux sites pré identifiés des communes de Randan et Maringues.

La visite sera organisée en présence du directeur général des services de Plaine Limagne et du maire de la commune concernée ou de son représentant. Un rendez-vous devra préalablement être pris auprès des services de Plaine Limagne.

## 6. Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 6.1. Transmission électronique

---

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://www.centreofficielles.com>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique, sur support papier ou de façon dématérialisée par courriel. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : .pdf, .doc, .docx, .odt, .xls, .xlsx, .bmp, .jpg, .psd et .tiff pour les images avec des annexes pouvant être fournies dans tous formats exploitables par des applications libres de droit ou disponibles gratuitement en ligne. La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par l'acheteur.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

## **6.2. Transmission sous support papier**

---

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# **7. Examen des candidatures et des offres**

## **7.1. Sélection des candidatures**

---

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières qui sont :

- La conformité administrative au regard des pièces à l'appui de la candidature (DC1, DC2, déclaration sur l'honneur ou équivalent).
- Les capacités professionnelles appréciées au regard de la qualité des références du candidat.
- Les capacités techniques appréciées au regard de la qualité des moyens humains du candidat.
- La capacité financière appréciée au regard du chiffre d'affaires global et du chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ou d'une déclaration appropriée de banques.

## 7.2. Attribution des marchés

---

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-9, R. 2152-1 à R. 2152-13 du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres économiquement la plus avantageuse sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1 - Prix	40
2 – Méthodologie appréciée au vu du mémoire technique fourni	20
3 – Délais d'exécutions Calendrier prévisionnel des prestations	20
4 - Références	20

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## 7.3. Négociation

---

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation pourra se faire par courriel et/ou lettre et/ou audition.

## 7.4. Offre retenue

---

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

# 8. Renseignements complémentaires

## 8.1. Adresses supplémentaires et points de contact

---

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

<https://www.centreofficielles.com>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.



## 8.2. Procédures de recours

---

Le tribunal territorialement compétent est :  
Tribunal administratif de Clermont-Ferrand  
6, cours Sablon  
63000 Clermont-Ferrand

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal administratif de Clermont-Ferrand  
6, cours Sablon  
63000 Clermont-Ferrand

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

CCIRA  
79, cours Charlemagne  
69002 Lyon